

Chères consœurs, Chers confrères,

Cette année 2018 est marquée par le passage à notre grande région et par l'élection des 10 nouveaux élus de Picardie et du Nord Pas de Calais au Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues des Hauts de France au sein duquel la parité homme/femme a trouvé sa place.

Vous trouverez les fonctions de chacun dans ce premier bulletin régional des Hauts de France.

Cette nouvelle équipe va s'efforcer de continuer le travail effectué, depuis la création de L'Ordre il y a 12 ans, par différentes équipes qui l'ont précédée et qui ont permis de stabiliser notre profession et sa reconnaissance auprès de l'ARS, des Ordres de Santé, des institutions régionales et du public.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les ancien(ne)s présidents(es) des anciennes régions Mme Carine CIMAROSTI et M Bernard SOREZ pour le Nord pas de Calais, M Xavier Nauche et

M Frédéric Morra pour la Picardie, merci pour tout le dévouement dont ils ont fait preuve pour la bonne marche de leurs CROPP respectifs.

Qu'ils soient assurés de mon amitié.

Aujourd'hui, ils me passent le relais pour que je poursuive ce qui a été mis en place, et aussi pour continuer à faire évoluer notre Conseil Régional à notre image.

L'Accueil, l'Ecoute, la Confraternité, la Conciliation, le Soutien seront les maîtres-mots qui guideront mon mandat.

Je serai accompagnée d'une équipe sympathique, ouverte, respectueuse, et consciente de l'importance des missions qui lui seront confiées et qu'elle remplira avec la plus grande rigueur, j'en suis certaine.

L'Ordre est arrivé à sa maturité, mais nous devons persévérer pour améliorer la communication, l'hygiène des cabinets, la relation praticien-patient, les compétences et le rôle des pédicures-podologues, la déontologie et l'éthique de notre profession.

Votre Conseil Régional de l'Ordre sera proche de vous et toujours à votre écoute, il vous représentera et valorisera l'image et l'intérêt de notre profession dans le respect de ses devoirs et de ses missions.

Véronique LEBRETON
Présidente du Conseil régional de l'Ordre
des Pédicures podologues des Hauts de France

1 Éditorial

2 Élections des conseillers régionaux des Hauts-de-France / Rappels / Mouvements de tableau

3 Bilan Financier 2017 CROPP Nord-Pas de Calais / Bilan Financier 2017 CROPP PICARDIE / Votre dossier administratif

4 Élections des juridictions ordinaires, renouvellement total des cdpi



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
HAUTS-DE-FRANCE

41, rue de Valmy
59 000 LILLE
Tél. 03 20 50 80 79
contact@hauts-de-france.
cropp.fr

Permanences

Lundi, Mardi et jeudi
9 h > 12 h et 14 h > 16 h
Mercredi et Vendredi
9 h > 12 h

Directrice de la publication :
Véronique LEBRETON
Rédacteur : Alexandre
REMOND – Delphine DENIS
Dépôt légal : Juillet 2018
Tirage : 1124 exemplaires
N°ISSN : en cours

Élections des conseillers régionaux des Hauts-de-France

LE BUREAU RÉGIONAL

Véronique LEBRETON
Présidente

Alexandre REMOND
Vice-Président

Marie CARISSIMO
Secrétaire générale

Lionel GAGÉ
Trésorière

LES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Anne-Catherine BOSSUET

Virginie HENNING

Xavier NAUCHE

Gérard PEYRAC

Catherine RICHÉ-THIRY

Bernard SOREZ

RAPPELS

• RCP

Nous vous rappelons que vous devez nous faire parvenir la copie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) en cours de validité et ce à chaque renouvellement
(Article R.4322-78 du Code de déontologie).

• CONTRATS

Nous vous rappelons que vous devez utiliser les dernières versions du modèle de contrat de collaboration libérale et des contrats-types de remplacement libéral. Vous pouvez les télécharger sur le site www.onpp.fr ou vous adresser au secrétariat du CROPP Hauts de France.

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 15/12/17 au 20/06/18

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.
ACCART	Charlotte	62
DAMBRICOURT	Alix	62
GUYON	Clotilde	59

Nom	Prénom	Dép.
LESAFFRE	Pierre	59
SQUIBAN	Quentin	59
RAGOT	Tugdual	59

Reprise d'activité

Nom	Prénom	Dép.
POILVET	Clémence	60

Transferts du CROPP Haut de France vers un autre CROPP

Nom	Prénom	Centre
ANGLES	Pauline	Centre
CARLIER	Audrey	Nord Pas de Calais
CLAVEL	Justine	Rhône-Alpes
COEFFE	Aurélié	Haute Normandie
DESCAMPS	Justine	PACA Corse

Nom	Prénom	Centre
HOGUET	Lisa	Aquitaine
LEFEVRE	Lisa	PACA Corse
OBATON	Constance	Champagne-Ardennes
OUTMANI	Wafa	Ile de France & Dom-Tom

Transferts d'un autre CROPP vers le CROPP Haut de France

Nom	Prénom	Dép.
ACCART	Charlotte	Nord Pas de Calais
CARLIER	Audrey	Picardie

Nom	Prénom	Dép.
KAHN-MACULEWICZ	Nathalie	Ile de France & Dom-Tom
ROELENS	Valérie	Champagne-Ardennes

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.
BAILLY	Bernard	60
BRASSART	Jean-Michel	02
DEMEESTERE	Anne-Charlotte	02
FRANCOIS	Philippe	02
PRUVOST	Eliane	80
CALME	Benjamin	62
CORYN	Swan	59

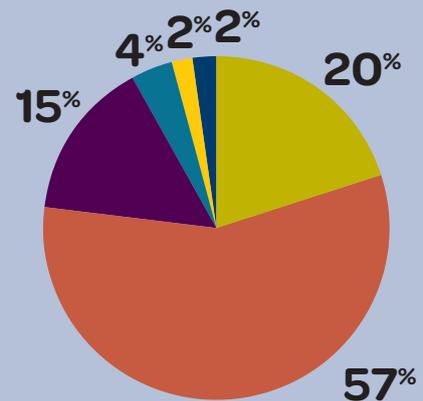
Nom	Prénom	Dép.
DELGORGUE	Josette	59
DELTOUR	Benoit	59
MAHY	Elisabeth	62
NOLLET	Geneviève	59
ROSSI	Gérald	59
VENNIN	Daniel	59

Bilan financier 2017 **CROPP NORD-PAS DE CALAIS****DÉPENSES 2017**

LOYERS ET CHARGES	21 521,00 €
SALAIRES ET CHARGES	59 775,00 €
INDEMNITÉS ET FRAIS DES CONSEILLERS	15 473,00 €
PUBLICATION, FRAIS POSTAUX, TÉLÉPHONIE	4 365,00 €
ACHATS	2 097,00 €
IMPÔTS ET TAXES	2 486,00 €
TOTAL	105 717,00 €

RECETTES 2017

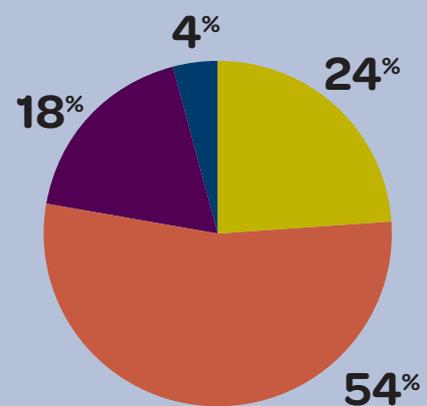
PRODUITS ONPP	88 145,00 €
AUTRES PRODUITS	9 628,00 €
TOTAL	97 773,00 €

Bilan financier 2017 **CROPP PICARDIE****DÉPENSES 2017**

LOYERS ET CHARGES	16 117,00 €
SALAIRES ET CHARGES	36 447,00 €
INDEMNITÉS ET FRAIS DES CONSEILLERS	12 404,00 €
PUBLICATION, FRAIS POSTAUX, TÉLÉPHONIE	140,00 €
ACHATS	228,00 €
IMPÔTS ET TAXES	2 484,00 €
TOTAL	67 820,00 €

RECETTES 2017

PRODUITS ONPP	70 151,00 €
AUTRES PRODUITS	1 184,00 €
TOTAL	71 335,00 €

**Votre dossier administratif**

Nombre de pédicures-podologues n'informent que « succinctement » le CROPP de leur changement de situation professionnelle. C'est pourquoi, dans les prochaines semaines, votre dossier administratif va faire l'objet d'une vérification minutieuse. A ce titre, vous serez contacté par le secrétariat du CROPP Hauts de France. Le but de cette démarche étant de vérifier voire de régulariser votre situation professionnelle, nous vous remercions à l'avance de bien vouloir leur réserver un accueil favorable.

Nous vous rappelons que votre dossier doit comporter* :

- Le formulaire d'inscription (curriculum vitae, deux photographies d'identité, diplôme d'Etat ou diplôme et autorisation d'exercice, attestations sur l'honneur, extrait d'acte de naissance, copie recto verso de la carte nationale d'identité (ou passeport))
- Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (en cours de validité),
- Votre numéro SIRET,
- Votre adresse courriel,

- Pour les titulaires de cabinet :

- La copie du justificatif de jouissance de votre local ainsi que le plan de vos locaux sur lequel sera mentionnée l'attribution de chaque pièce (attention vous devez disposer d'une pièce distincte pour la confection des orthèses et autres appareillages podologiques),
- La copie des justificatifs de votre plateau technique,
- La copie de votre contrat d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux ou éventuellement la copie de votre dernière facture,
- Une photographie de votre plaque professionnelle ainsi qu'une photographie de la façade de votre cabinet,
- Un exemplaire de vos cartes de visite, papier à en-tête, et feuilles de soins (barrées),

- Pour les collaborateurs libéraux :

- Une photographie de votre plaque professionnelle ainsi qu'une photographie de la façade du cabinet,
- Un exemplaire de vos cartes de visite, papier à en-tête, et feuilles de soins (barrées),
- Votre contrat de collaboration libérale,

- Pour les remplaçants :

- La copie de chaque contrat de remplacement effectué,

- Pour les salariés :

- La copie de votre (s) contrat(s) de travail.

- Pour les autres situations :

- Nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat pour connaître les pièces à fournir.

Nous vous rappelons que le secrétariat et les conseillers sont là pour vous renseigner.

* d'autres pièces justificatives peuvent être nécessaires en fonction de votre situation

Élections des juridictions ordinaires

Renouvellement total des CDPI

Les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) de l'Ordre des pédicures-podologues sont soumises, en 2018 et au plus tard dans les quatre mois qui suivent la date de l'élection des conseils régionaux et interrégionaux, à un renouvellement total de leurs membres.

Le 7 septembre 2018, les membres des Conseils régionaux ou interrégionaux se réuniront pour élire les membres de leur CDPI. Chaque Conseil régional (CROPP) ou interrégional (CIROPP) comprend une chambre disciplinaire de 1^{ère} instance, composée de :

- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi ses membres pour trois ans ;
- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

Les anciens membres doivent être inscrits au tableau.

Pour être éligible

Les membres et anciens membres doivent **être inscrits au Tableau de l'Ordre, depuis au moins trois ans et à jour de cotisation** ordinale. Ils **ne doivent pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale** conformément aux articles L. 4322-11-1 du code de la santé publique, d'une des sanctions mentionnées à l'article L. 4124-6 du présent code ainsi qu'aux 3^o et 4^o de l'article L. 145-5-2 et de l'article L. 145-5-3 du code de la sécurité sociale. Ils doivent être praticiens **de nationalité française ou ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrits à l'ordre**, conformément aux dispositions de l'article L. 4322-11-1 du code de la santé publique.

Les conseillers et les membres des chambres disciplinaires sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

Incompatibilités de fonctions

Les fonctions d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance sont incompatibles avec les mêmes fonctions à la chambre disciplinaire nationale.

Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

Envoi et date limite de candidature

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, au siège du Conseil régional ou interrégional concerné, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le 8 août 2018 à 16 heures**.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Dès lors qu'une candidature est déposée sur place au siège du conseil concerné par une tierce personne, celle-ci doit présenter une procuration signée du candidat, sa carte d'identité et copie de celle du candidat. Un récépissé est remis dans les mêmes conditions au nom de la candidature.

Acte de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique, ses nom et prénoms, sa date de naissance, son adresse, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et, le cas échéant, ses fonctions ordinaires ou dans les organismes professionnels, actuelles et, le cas échéant, passées.

Le Candidat n'a pas à faire de profession de foi.

Rappel : À l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat, les assesseurs du second collège des chambres disciplinaires de première instance des pédicures-podologues peuvent être assesseur dans plusieurs CDPI de régions et interrégions différentes.

Modalités d'élections

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de leur recevabilité, la liste des candidats est établie et adressée avec le matériel de vote **aux conseillers régionaux ou interrégionaux**. Le vote a lieu en séance plénière, à bulletin secret, au siège du CROPP ou du CIROPP. **Seuls les conseillers régionaux et interrégionaux présents à la séance du 7 septembre 2018 participent au vote. Le vote par procuration n'est pas autorisé.**

L'élection ayant porté sur la totalité des membres des chambres disciplinaires, afin de permettre un renouvellement ultérieur par moitié, **un tirage au sort** est effectué après l'élection lors de la continuité du Conseil réuni, pour fixer la durée du mandat **des membres du deuxième Collège**. Le premier Collège étant élu pour 3 ans uniquement.

Date limite de dépôt des candidatures :

le 8 août 2018 16H

Candidature à adresser en LRAR ou à déposer sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

CIROPP HAUT-DE-FRANCE
41, rue de Valmy 59 000 Lille
Tél. 03 20 50 80 79
contact@hauts-de-france.cropp.fr

Permanences téléphoniques :

Mardi et jeudi de 9 h à 12 h